RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 469 DU 16 JUILLET 2025
portant nomination de monsieur **Yao Maxime GOUNSE** au sein du Conseil d'administration de l'Agence territoriale de Développement agricole du Plateau.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;

vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;

vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;

vu le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;

vu le décret n° 2016-681 du 07 novembre 2016 portant cadre institutionnel du développement agricole ;

vu le décret n° 2017-101 du 27 février 2017 constatant approbation de la création des Agences territoriales de Développement agricole ;

vu le décret n° 2021-563 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;

vu le décret n° 2022-175 du 09 mars 2022 portant approbation des statuts de l'Agence territoriale de Développement agricole du Plateau ;

vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;

sur proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche,

le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 juillet 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Yao Maxime GOUNSE** est nommé membre du Conseil d'administration de l'Agence territoriale de Développement agricole du Plateau, au titre du représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, en remplacement de monsieur **Abdoulaye TOKO**.

Article 2

Monsieur **Yao Maxime GOUNSE** est nommé président du Conseil d'administration.

Il poursuit le mandat en cours pour le reste de sa durée.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 16 juillet 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,

Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage
et de la Pêche,

Cossi Gaston DOSSOUHOUI

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MAEP : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSE : 1, JORB : 1.